

FONDS EUROPEENS 2021-2027

Rencontre territoriale - LANGON

Jeudi 10 octobre 2019



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La proposition de Cadre financier Pluriannuel

En milliards d'euros, prix courants



Fonds européens gérés par la Région



FEADER
617,65M€

FSE + IEJ
87 M €

FEDER
368,7 M€

FEAMP
12,9 M€

1,086 Mrds€



FEADER
619,09M€

FSE
19,1 M €

FEDER
125,6 M€

763,79 M€



FEADER
411,31M€

FSE
44,97 M €

FEDER
222,97 M€

FEAMP
16,2 M€

695,45 M€



FEADER :
12 Md€

FSE + IEJ :
6,337 Mds€

FEDER
(dont CTE) :
9,426 Mds€

FEAMP :
588 M€

26,736 Mrds€



FEADER :
8,4 Md€

**FSE +
FEDER :**
16 Mds €

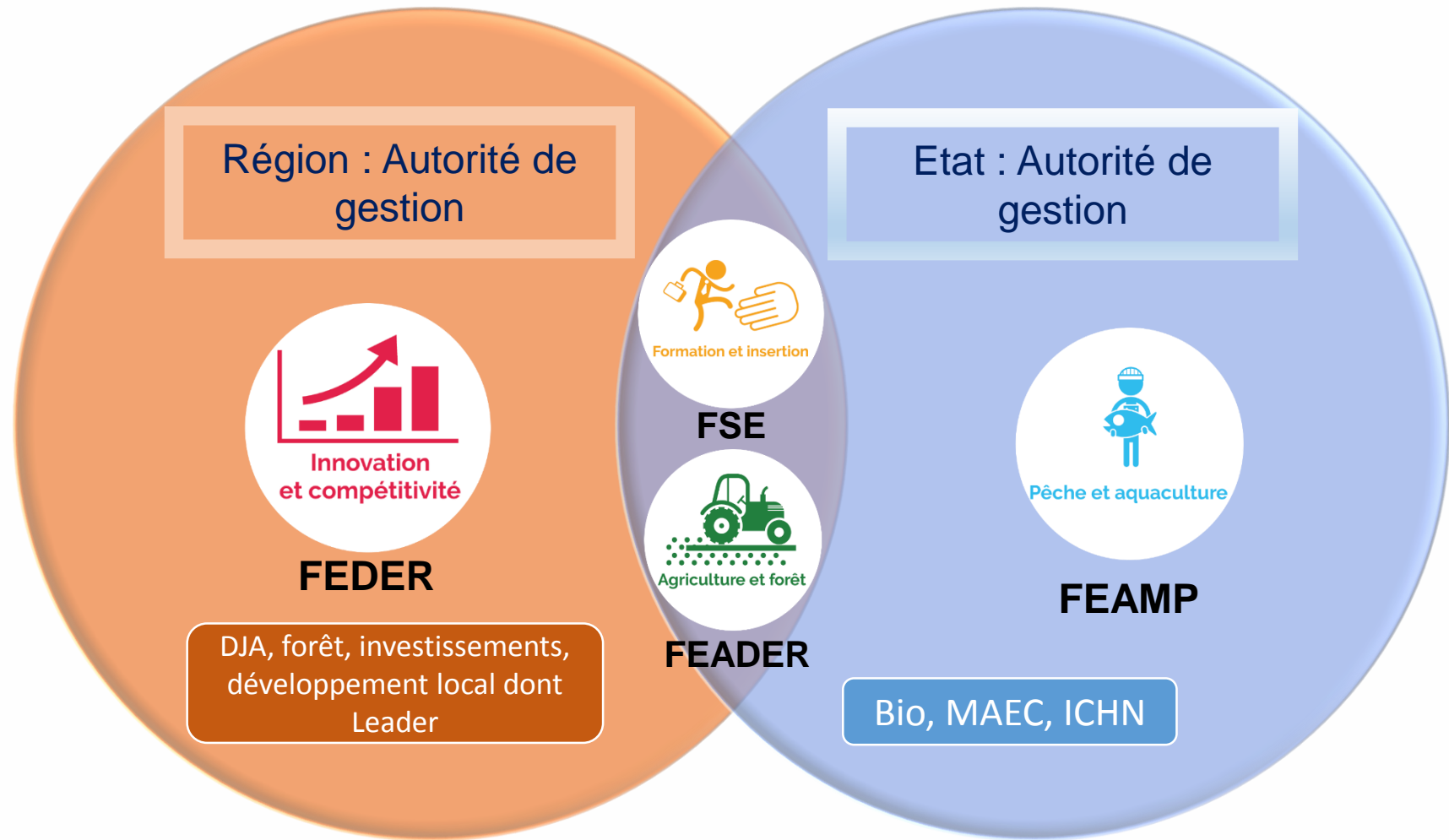
FEAMP :
567 M€

23,45 Mrds€



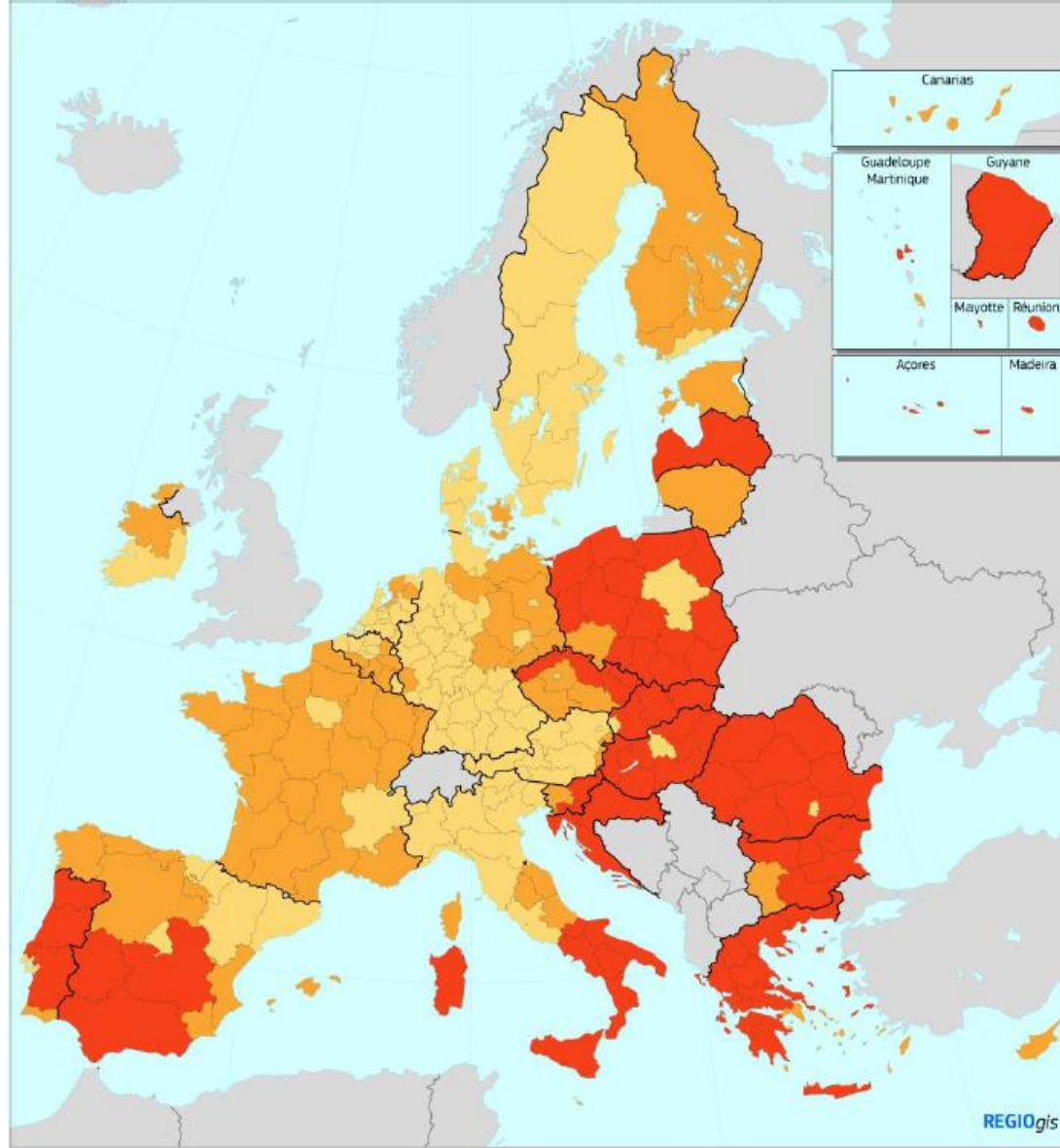


Le rôle de l'Etat et des Régions pour la période 2021-2027



POLITIQUE DE COHÉSION





GDP/head (PPS) by NUTS2 region, average 2014-2015-2016

- Index, EU-27 = 100
- < 75% (less developed regions)
 - 75% - 100% (transition regions)
 - >= 100% (more developed regions)

Nouvelle carte d'éligibilité régionale 2021-2027



Objectifs stratégiques 2021-2027

Les anciens objectifs sont simplifiés et consolidés en **5 objectifs stratégiques**.

1. **Une Europe plus intelligente** (transformation innovante et intelligente de l'économie, compétitivité des PME)
2. **Une Europe plus verte et à faibles émissions** de carbone (y compris la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques)
3. **Une Europe plus connectée** (mobilité et connectivité TIC)
4. **Une Europe plus sociale** (le socle européen des droits sociaux)
5. **Une Europe plus proche des citoyens** (développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales)

Objectifs transversaux : renforcement des capacités administratives, coopération en dehors de la zone couverte par le programme



Principales priorités de la Commission pour le financement de la politique de cohésion 2021-2027 en France

- Renforcer la recherche, le développement et l'innovation sur la base des secteurs stratégiques régionaux, soutenir les PME **(PO1)**
- Promouvoir les énergies renouvelables, contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie **(PO2)**
- Compléter le déploiement du Très Haut Débit dans les RUP, agir sur la mobilité entre territoires frontaliers voisins **(PO3)**
- Améliorer l'accès à l'emploi, promouvoir la formation continue **(PO4)**
- Promouvoir la cohésion des territoires, recours aux outils de gestion des territoires) **(PO5)**

Points de vigilance



LA COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE ET LES PROGRAMMES INTERREGIONAUX

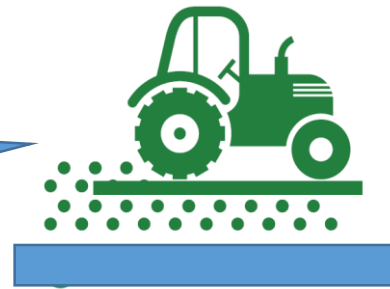


POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE



Politique Agricole Commune post 2020

1^{er} pilier :
mesures
annuelles
d'application
générale



2nd pilier :
mesures reflétant
des spécificités
nationales et
régionales,
programmation
pluriannuelle



Subsidiarité



Logique de résultats et non plus de moyens
s'appuyant sur des indicateurs de
performance communs

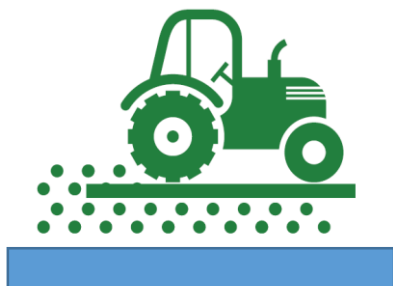
Exemples d'indicateurs :

Nombre de jeunes agriculteurs qui créent une exploitation avec le soutien de la PAC

Part des terres agricoles faisant l'objet d'engagements en vue d'améliorer l'adaptation au changement climatique



Politique Agricole Commune post 2020 : des objectifs et un Plan stratégique national (PSN)



Favoriser un secteur agricole résilient et diversifié assurant la sécurité alimentaire

Soutenir les actions de protection de l'environnement et du climat

Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.

Un seul plan stratégique par Etat :

combinant la plupart des instruments de soutien de la PAC financés par le Feaga (1^{er} pilier) et par le Feader pour atteindre les objectifs de la PAC.

Les EM peuvent décider que certaines ou l'ensemble des interventions du plan stratégique PAC soient établies au niveau régional.



PLAN STRATEGIQUE

Obligatoires

1^{er} pilier

Soutien au
revenu
complémentaire

Soutien au
revenu pour JA

Eco-scheme

Soutien au
revenu
redistributif

Soutien au
revenu de base
pour la
durabilité

Eco-conditionnalité

2^e pilier

Coopération (y c.
PEI et LEADER)

Gestion des
risques

Investissements

Aides aux JA et
au démarrage
d'entreprises

Engagements
environnementaux
et climatiques

Paiements pour
zones soumises
à contraintes

Paiements pour
les ZD (ICHN)

Programmes
sectoriels

Programmes
autres secteurs

Programme viti-
vinicole

Programme fruits
et légumes



Politique commune de la pêche : les priorités du FEAMP après 2020

Sécurité alimentaire
grâce à l'aquaculture,
la transformation et
la commercialisation



Pêche durable et
conservation des
ressources
biologiques marines

Pêche et aquaculture

Gouvernance pour
des océans sains,
sûrs, sécurisés

maintien
taux forts
maximum
(75%)

Economie bleue et
développement local

1 programme par Etat centré sur priorités stratégiques :

Avec 1 Plan d'action national pour la Petite Pêche Côtière

Et 1 Plan stratégique national pluriannuel pour l'Aquaculture

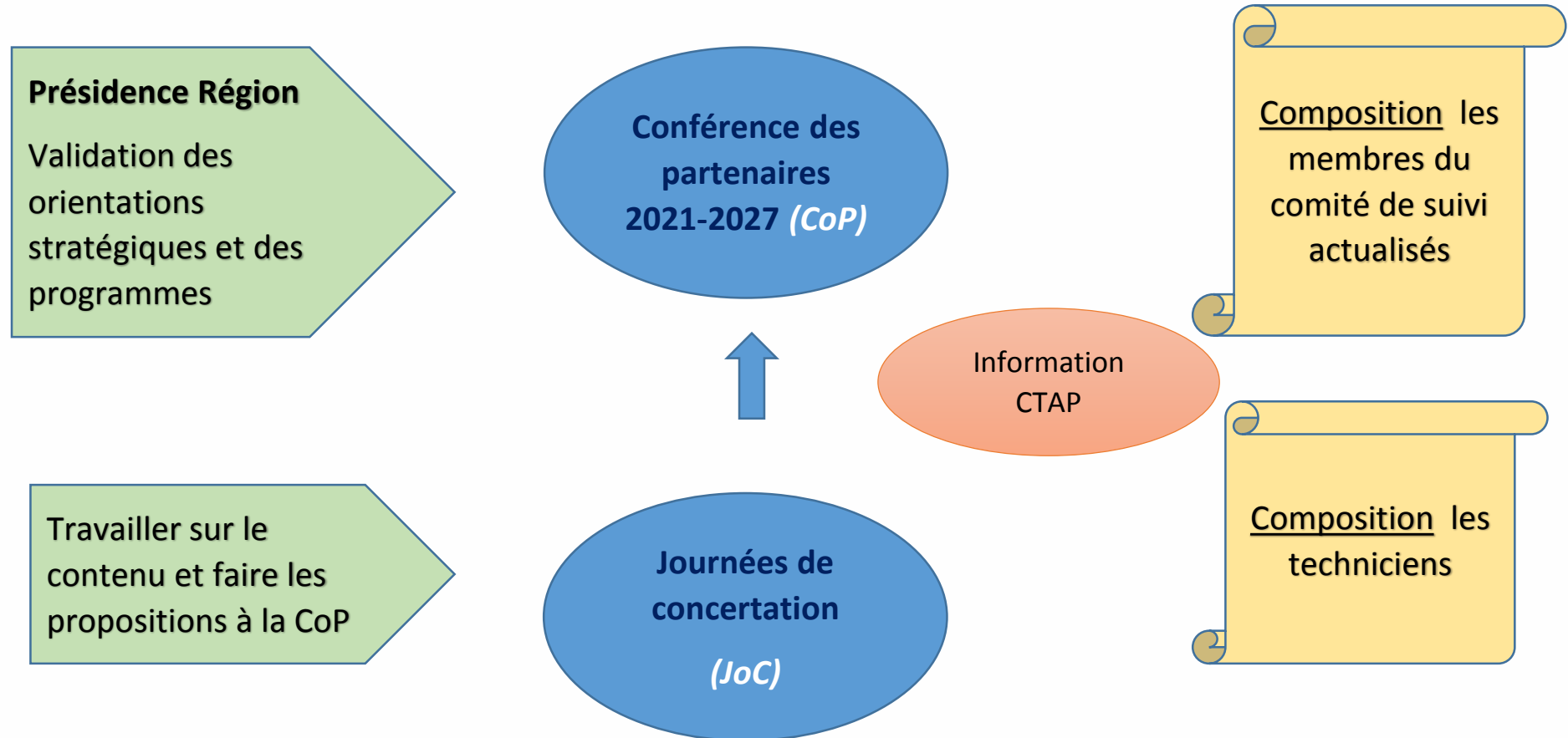


Les propositions FEAMP post 2020 et aujourd'hui :

Petite pêche côtière :	< 12m, sans chalut, seul segment de flotte qui pourra se voir financer les moteurs et acquisition de navires (= installation jeunes).	-> FEAMP 14-20: plus restreint car auj. : éligible toute la flottille < 24m
Aquaculture, commercialisation et transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	tout est finançable pour répondre à l'objectif de sécurité alimentaire, mais seulement via instruments financiers	-> FEAMP 14-20: plus restreint pour production aquacole, commercialisation, et transformation des PME, aujourd'hui aidées via subventions
Économie bleue et développement local	financement de projets liés à l'économie bleue dans le cadre de stratégies de développement territorial	-> FEAMP 14-20: continuation des groupes d'action local, étendue à l'économie bleue (plutôt que centrée sur les seules filières pêche/Aqua)
Gouvernance des océans	financement des grandes conventions internationales (exploitation durable des océans, préservation de l'environnement, sécurité internationale...)	-> FEAMP 14-20: nouveau, un volet piloté par la CE en gestion directe



Dispositif de concertation



Calendrier de construction des programmes

2nd semestre 2019



Diagnostic,
analyse
AFOM,
Enjeux
prioritaires

1^{er} semestre 2020



Stratégie et choix des
interventions thématiques et
allocations financières
Echanges entre l'AG et la CE

2nd semestre 2020



1^{er} trimestre 2021

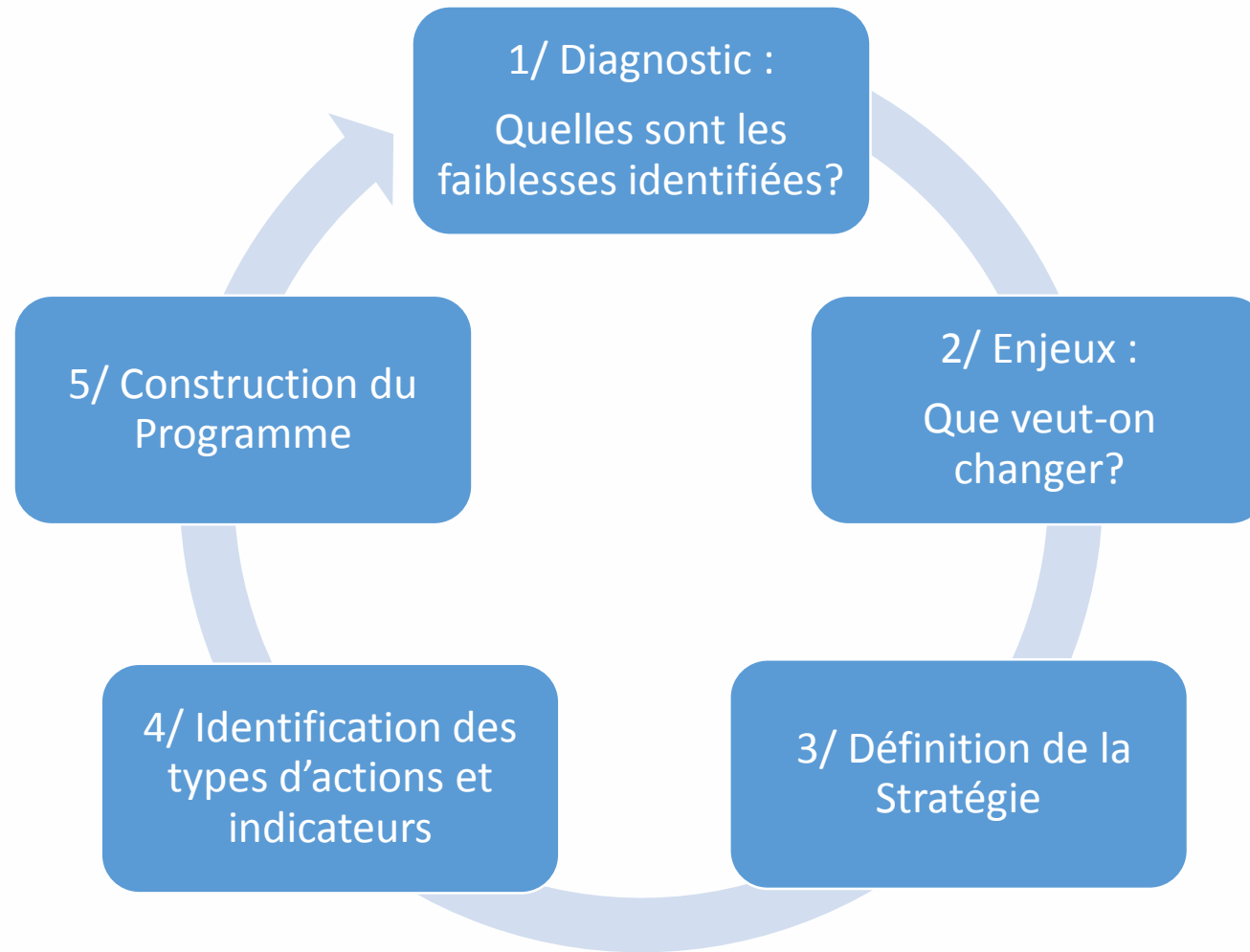
Envoi des
programmes
à la
Commission



Concertation partenariale à chaque étape (diagnostic, stratégie, allocations, versions des programmes...)



Logique d'intervention des différents fonds européens



Synthèse des
contributions :
Remarques
générales



Maintien d'une décentralisation de la politique de cohésion et décentralisation aboutie du FEADER

Gouvernance

- Renforcer l'association des acteurs et des territoires à l'élaboration, à la gouvernance et aux instances décisionnelles des programmes
- Mieux associer les élus de terrain

Territoires

- Objectif territorial : un enjeu central pour les partenaires
- Meilleure prise en compte du développement rural sur le FEDER avec la création d'un axe « développement rural »
- Augmenter le budget dévolu à la ruralité sur le FEADER
- Soutenir l'ensemble des territoires (cf. carte des vulnérabilités)
- Cofinancements : Pérenniser les dotations allouées aux acteurs locaux (GAL)

Mise en œuvre

Simplification des procédures (Aides d'Etat, ...)

Poursuivre les dispositifs GAL, GALPA, ITI, axe urbain...

Conserver le statut d'OI sur le FSE +

Généraliser un dispositif d'avances aux bénéficiaires



Le rôle de la Région : Etre autorité de gestion

Missions

Piloter et mettre
en œuvre les
programmes

Informier,
Accompagner

Communiquer,
valoriser

Respecter les
exigences

Enjeux

Enjeux
politiques

Enjeux
juridiques

Enjeux
financiers

Enjeux
organisationnels



Liste des réunions d'information à venir

Département 16 : Angoulême

Département 17 : Saintes

Département 19 : Meymac et Brive la Gaillarde

Département 23 : Guéret et Aubusson

Département 24 : Périgueux et Bergerac

Département 33 : Blanquefort et Langon

Département 40 : Mont-de-Marsan

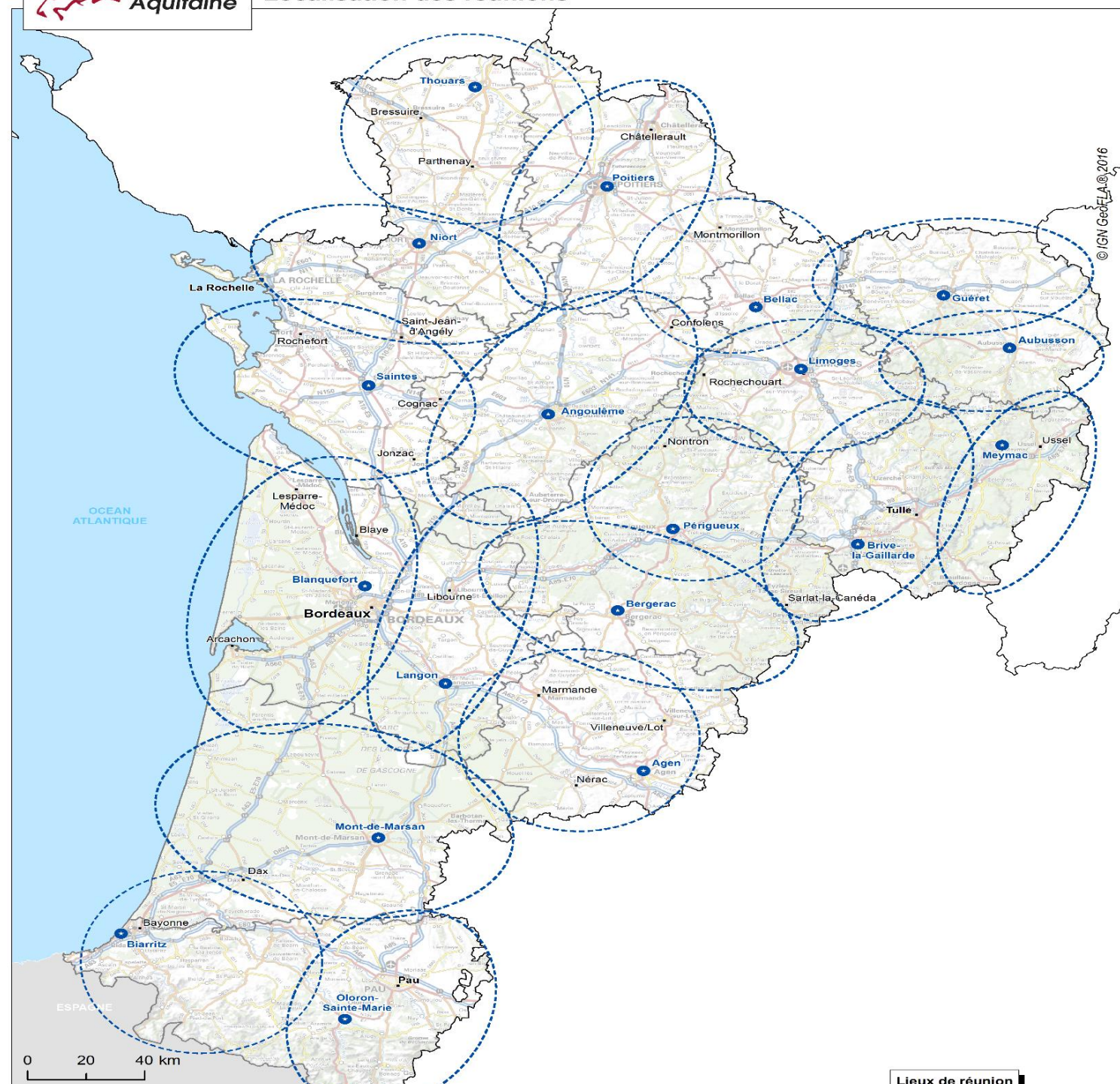
Département 47 : Agen

Département 64 : Biarritz et Oloron Sainte-Marie

Département 79 : Thouars et Niort

Département 86 : Poitiers

Département 87 : Limoges et Bellac



IV. « A votre écoute »





La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu